

AVENANT N°3 AU MARCHE N° 23T01
CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE
LOT 11 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 23T01, lot 11, conclu avec la société DEGAUCHY pour la construction d'un équipement petite enfance à Crépy-en-Valois, et ses avenants n°1 (Décision DEC2024-131 du 17 décembre 2024) et n°2 (Décision DEC2024-132 du 17 décembre 2024),

Vu les articles R.2194-4 (mise en œuvre clause de variation), R.2194-8 (modification de faible montant) et R.2194-9 (montant cumulé des avenants) du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires liés au remplacement de l'engazonnement (en semis traditionnel) par de l'engazonnement en placage, à la pose et à la fourniture de clôture 6/8 mm et au portillon associé, ainsi qu'à la suppression d'une bande de guidage thermocollée et à l'ajout d'un marquage supplémentaire.

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n°3 est conclu avec la société DEGAUCHY, titulaire du lot 11 du marché 23T01 « voirie et réseaux divers », modifiant le montant du marché.

Article 2 :

L'avenant inclut des plus-value (3.994 €/HT) et des moins-value (- 605 €/HT). Son montant total s'élève à 3.389 €/HT (4.066,80 €/TTC), portant le montant total du marché à 163.699,40 €/HT (196.439,28 €/TTC). En prenant en compte les avenants 1, 2, et 3, l'augmentation globale du montant du marché est de 6,26%.

Article 3 :

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 18 décembre 2024

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

18 DEC. 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241218-DEC2024-133-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024